

La Ville à pied d'œuvre pour conserver ses archives

Le fonds des archives municipales de Plœmeur compte près de 400 mètres linéaires de documents. Certains sont dans un état dégradé et nécessitent une restauration.

Dans un souci de conservation et de transmission aux générations futures, la municipalité de Plœmeur a décidé de faire restaurer une partie de ses archives municipales en y consacrant un budget sur plusieurs années. « Depuis 2017, la Ville alloue, ainsi, un budget annuel de 15 000 €, explique Armelle Gégousse, la première adjointe au maire. Ce type d'opération bénéficie du soutien financier de la Drac (Direction régionale des affaires culturelles) et, depuis 2020, du Conseil départemental. »

La restauration de documents a pour objectif d'assurer la sauvegarde des archives. Elle fait appel à des techniques très pointues. Cette tâche a été confiée à deux entreprises spécialisées : l'Atelier Pergamena de La Trinité-sur-Mer et l'Atelier du Patrimoine à Bordeaux.

Documents déjà restaurés

En 2020 ont été pris en charge les cahiers de sépultures (1758-1774), les registres de délibérations (1873-1922) et les listes nominatives de recensement de la population (1881-1946).

Ces documents sont de nouveau disponibles en salle de lecture, aux archives municipales, qui ont trouvé refuge, depuis septembre 2019, au sein de la Maison des Plœmeurois. En 2021, la restauration concernera la remise en état des registres paroissiaux de 1775 à 1790 et des tables décennales de 1792 à 1912.

Principes de la restauration

« L'idée est d'assurer la conservation dans le temps d'un document, explique Bettina Kerros, responsable des archives municipales. Il faut choisir les traitements les plus minimalistes, utiliser des matériaux et des produits stables dans le temps, tout en redonnant une solidité au document et ce sans modifier le document original. »

Un chantier de numérisation

Parallèlement à cette restauration, un chantier de numérisation va débuter. 3 000 € ont été alloués au service pour 2021.

Parmi les archives susceptibles de faire l'objet de cette opération, l'état



Bettina Kerros, responsable du service des archives municipales, et Armelle Gégousse, première adjointe au maire.

| PHOTO : OUEST-FRANCE

de section de 1820, régulièrement consulté par le public, ainsi que les registres de délibérations et les recensements de population.

Depuis l'ouverture de la salle de lecture en décembre 2019, quelque peu

perturbé avec cinq mois de fermeture dus à la crise sanitaire, 33 lecteurs se sont, tout de même, inscrits.

Contact : 9, rue de Cornouaille, à Plœmeur. Tél. 02 97 86 40 31. **Horai-**

res d'ouverture : compte tenu du contexte actuel, la salle de lecture est accessible uniquement sur rendez-vous : lundi, de 13 h 30 à 17 h 30 ; mercredi, de 9 h 30 à 12 h 30 ; mardi et jeudi, de 9 h 30 à 12 h.

Les registres de délibérations, une mine d'informations

Les registres de délibérations du conseil municipal sont au nombre de 33 et couvrent une période de vie politique, allant de 1790 à 1994. Ils sont conservés aux archives municipales. « Il s'agit d'une source fondamentale pour l'histoire de la commune, explique Bettina Kerros, mais pas seulement. On retrouve également les décisions relatives à Larmor, Keryado, Lanveur, prises lorsque ces communes et quartiers appartenaient encore à la commune de Plœmeur. »

Y sont retranscrites toutes les déci-

sions prises par le conseil municipal, ce qui couvre un champ assez large, la vie politique, les dépenses budgétaires, les questions de personnel, les travaux de construction et d'aménagement, l'aide sociale, ou encore les sollicitations des habitants.

Dans ses cahiers d'histoire, le comité fait souvent référence à ces registres de délibérations sur des sujets aussi variés que celui des pompiers dans la commune ou encore des premières écoles communales, dans le dernier cahier, paru en novembre dernier.



Quelques registres de délibérations avant leur restauration. | PHOTO : OUEST-FRANCE